Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 26 Dhoulhajja 1444
14 Juillet 2023

N° 83

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1770**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1770**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1773**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1774**
Avis aux créanciers..... **1776**
Convocations
Sociétés anonymes **1779**
Autres sociétés **1783**
Divers
Avis au public..... **1784**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice relative à l'augmentation du Capital de la société ROYAL TRADING

SA au capital de 2.500.000 D

Siège social : Chez la société PROSID Zone industrielle Saint Gobain Mégrine

IU : 1172173H

Montant de l'augmentation du capital à souscrire : 2.000.000 DT

Objet social : Commerce international.

Durée prévue de la société : 99 ans

La date, le n° de quittance et d'enregistrement du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire : selon procès-verbal du 12/6/2023 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis le 22/6/2023 quittance n° 5873 et n° d'enregistrement 23502902.

La date et le lieu du dépôt du projet : Le 23/6/2023 auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sous le n°AC 02962023

Le nombre des actions à souscrire en numéraire et la somme immédiatement exigible : 20.000 actions à libérer en totalité soit 2.000.000 D

Valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars

Apport en nature : Néant

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tous les actionnaires

Répartition des résultats : 5% réserves légales et le surplus à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les fonds provenant de la souscription seront versés :

- à la Banque WIFAK BANK agence le KRAM N°47001000000018003725.

Le délai de souscription : est fixé à 15 jours à compter de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2023R01786SANB2

SOCIETE LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES -RANDA-

Société anonyme

Au capital de 40 000 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous

Identifiant unique (RNE) : 0005885W

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 4/7/2023, enregistré à la recette des finances de BIR EL KASSAA le 7/7/2023 sous le n°23700800, Quittance n°M022943, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 10/7/2023 sous le n°2023134505. Il a été décidé ce qui suit :

1- Nomination de M. Kais Hachicha en tant que nouveau Directeur Général Adjoint et définition de ses pouvoirs.

2- Instauration d'un nouveau mécanisme de signature conjointe des opérations financières.

2023R01788SANB2

Augmentation du capital social

SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS

Société anonyme

Au capital de 16 020 000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 1110 la Mornaguia

CNSS : 210385/89

Identifiant Unique : 0707419B

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Mars 2023, enregistré à la recette des finances de la Mornaguia, en date du 27 avril 2023, sous le numéro 23700693, Quittance n°M024179, le capital social a été augmenté de 3 000 000 dinars, par l'émission de 30 000 nouvelles actions nouvelles d'une valeur de 100 dinars chacune, entièrement souscrites et libérées à la souscription.

Le capital social passera donc de 13 020 000 dinars à 16 020 000 dinars divisé en 160 200 actions d'une valeur de 100 dinars chacune. En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.

Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, du procès-verbal du Conseil d'Administration, des statuts, de la liste des souscripteurs et la Déclaration de souscription et de versement ont été déposés au Centre National du registre des Entreprises de La Manouba en date du 7 juillet 2023 sous le n°2023132295.

2023401819SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE AUTRE TUNISIE

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 100 000 dinars

Siège social : 009, Med Badra Houmt Souk, Djerba - 4180

RNE : 1181929 F

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 15 mars 2023 et enregistré à la recette des finances Djerba en date du 15 Mars 2023 sous le n°23701622 quittance n°M030353 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date de 27 Mars 2023 sous le n°202365387, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

Cession de parts :

- Mr HUBERT HENAFF cède 100% de ses parts, soit 250 parts pour Mme NEDIA GHARBI

- Mme ALINE EP HENAFF VILLAC cède 100 % de ses parts, soit 240 parts pour Mme NEDIA GHARBI.

2023R01787SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Eljazira le 6/7/2023 quittance n°M043792 enregistrement n°23202057. Mr Ali B.Mokhtar Chrih a vendu et cédé à Mr Youssef B. Ali B. Ahmed Chalfouh, ses parts le 2/3 du fonds de commerce sis au 21 rue Charles de Gaule Tunis.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse au fonds de commerce sis au 21 rue Charles de Gaule Tunis.

Un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux Essabeh et le Temps le 8/7/2023.

2023T00695FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 22/6/2023 quittance n°M089077 enregistrement n°23203521, Mr Housem Outai titulaire de la CIN n°07717953 a vendu à Mr Mohamed Ferjani titulaire de la CIN n°09766552 la totalité du Fonds de Commerce exploité sis à l'Avenue Hédi Weli Hammamet avec ses éléments moraux et corporels toute opposition de vente doit être faite entre les mains de l'avocat Hassen Ben Aicha à son bureau à l'avenue Habib Bourguiba im- dimassi Hammamet dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Achourouk paru le 5/7/2023.

2023R01785FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 21/6/2023 enregistré à la recette des finances de Médenine du 22/6/2023 quittance n°M055224 enregistrement n°23203054, Mr Ali B Ammar Sanai CIN n°03461166 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café sis à la Rue Mosbah Jarbou et Rue Damas Médenine à Mlle Ahlem Bent Hédi Nouma CIN n° 13451212.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Ben Slama Ahledine Avocat à la cour d'appel immeuble Korchid Center troisième étage Place de la Liberté Médenine dans les 20 jours des publications légales de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au Journal le Quotidien en date du 6/7/2023.

2023R01791FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet Gabès sous le n°23205219 le 15 Juin 2023, quittance n°M040172. Mr Aouina Mohamed Ali Ben Fethi a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour objet l'exploitation de restaurant pizzeria sis à l'Avenue Habib Bourguiba Gabès à Mm Attiyatallah Saida bent Salah Ben Sadok épouse Boubaker à la somme de trente deux milles dinars (32.000.000)

Les oppositions au payement du prix peuvent être formulées au domicile de l'acheteur sis à l'Etude Maître Zidi Mabrouka, Avocate à la cour de cassation, 127 Avenue Monji Slim Gabès et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Le présent avis a été publié au journal "Le Quotidien" du 23-6-2023.

2023R01793FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 23 mai 2023 Enregistré à la recette des finances de Dar Chaabène el Fehri, le 19 juin 2023, quittance n°M033743 sous n° d'enregistrement 23201451, monsieur Motez ben Lotfi ben Omar Jemli de nationalité Tunisienne titulaire de la carte d'identité nationale n° 09835412 résident à rue Sfax avenue Pasteur Dar Chaabéne El Fehri vend et cède à monsieur Mohamed Aziz Ben Mohamed Sghir Ben Mohamed Ben Jannet de nationalité Tunisienne titulaire de la carte d'identité nationale n°09878958 résident à rue Monji Bali Dar Chaabéne El Fehri la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Pasteur rue Sfax Dar Chaabéne El Fehri.

Les éventuelles oppositions peuvent se faire dans les délais de 20 jours de la date de publication de cette vente au journal officiel et cela entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sis à l'Avenue Pasteur rue Sfax Dar Chaabéne El Fehri.

Annonce parue au quotidien la Presse du 7/7/2023.

2023R01798FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S P, enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 6/4/2023 quittance n°M025653, n°23200796, Zainab Mhamdi a vendu à Ines Khoffi la totalité du fonds de commerce sis à l'Av Hadj Ali Souaa Ksar Hellal, exploité dans le commerce du prêt à porter, et ce moyennant le prix de quinze mille dinars.

Les oppositions sont reçues chez Me Hichem Memmi dont le cabinet est à immeuble Abbes 2 avenue des Martyres Monastir.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien du 3/6/2023.

2023S00841FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 15 et 19 juin 2023 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 19/6/2023 sous le numéro 23204068 reçu n°68930, Mr Bilel Mkaddem titulaire de la CIN n°09264337 domicilié à la rue Ghannouchia Sahloul à Hammam Sousse, a vendu à Mr Aymen Essoussi titulaire de la CIN n°08453817, domicilié à Khezama Gharbia Sousse : un fonds de commerce consistant en une superette y compris-le commerce des produits alimentaires et toute sortes de commerce sauf salle de jeux et Café, situé à la rue Farhat Hachad à Hammam Sousse avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées auprès de l'Avocat rédacteur de cet acte Maître Mohamed Mahjoub, Avocat à la cour de cassation, 8 rue de Cordoue (Trocadéro) Sousse, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal quotidien "Echourouk" le 02/7/2023.

2023S00842FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 26/12/2022 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 8/02/2023 sous le n° de quittance 10459 n° d'enregistrement 23200903 Mr Ridha

Elmourali titulaire de la C.I.N n°03937334 a vendu à la STE KIROS PLANET MILANO MAHDIA en la personne de son représentant juridique et le gérant Walid Messai son matricule fiscal 0908185V, sis à l'avenue ELFFATEMEIIN N°1;2;3; Mahdia tout le fonds de commerce n°4 consistant en un restaurant «fast-Food» avec ses composants matériels et moraux sis à l'avenue ELFFATEMEIIN N°1; 2 ; 3 ; Mahdia.

Toute opposition doit être faite au bureau du maître Mohamed Trabelssi sis à l'avenue 2 mars 1934 immeuble Sadok Alya 2ème étage dans le délai prévu dans le code de commerce.

2023S00843FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le 5/7/2023 sous le MO59528 Quittance n°2304405 Albaya Alhaj, inscrit au registre national des entreprises sous n° 1308942 C, a vendu et cédé à Nayla Bouiissa et Moemen Fki la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des téléphones portables et ses accessoires, sis à la Route Mharza km 3 immeuble Alhana Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles doivent se faire entre les mains des deux acheteurs à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au jort. Cette annonce a été publiée le 8/7/2023 au journal "le Quotidien".

2023X00910FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 4/7/2023 et enregistré à la recette des finances de l'avenue Habib Bourguiba Sfax le 10/7/2023, sous le numéro quittance n°M060503 et numéro d'enregistrement 23204486, Messieurs Nader Abdelhedi et Majdi Chelli ont vendu à Madame Bouaziz Samira, la totalité du fonds de commerce, sis à la route de l'aéroport km 4 Sfax sud Sfax - Sfax, dont l'activité est salon de Thé.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours entre les mains de Maître Baccar Amine avocat auprès de la cour de cassation sis au 13 rue Léopold Senghor immeuble Kammoun 3000 - Sfax.

Un extrait a été publié au Journal le Temps du 11/7/2023.

2023X00911FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 30-5-2023 sous numéro 23203795 quittance n°M052694 rédigé par Maître Mohamed Mrabet avocat Sfax, Wafa Ellouze CIN n°08776948, matricule unique 1621949K, demeurant à la route Manzel Chaker km 2.5 Zanka Jdida Sfax, a vendu à la Société «IZMIRA», pour le commerce des matières en facilité, matricule unique1806294R en la personne de son mandataire Wafa Ellouze CIN n°08776948 du 01-4-2017, demeurant à la route Manzel Chaker km 2.5 Zanka Jdida Sfax, la totalité du fonds de commerce sis au local situé à la route Manzel Chaker km 2.5 Zanka Jdida Sfax, exploité en tant que vente de sous-vêtements.

Les oppositions se font entre les mains de la Société «IZMIRA», à la route Manzel Chaker km 2.5 Zanka Jdida Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le domicile élu dans le ressort du tribunal à la route Manzel Chaker km 2.5 Zanka Jdida Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal "le Quotidien" le 11/7/2023.

2023X00912FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 19/6/2023, enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche - Tunis le 5/7/2023 sous le n°23203274, Quittance n°M053185 Mr Ali Ben Hamadi Ben Mohamed Boujimaa Jendoubi CIN n°05202464 datée du 19/6/2018 a cédé la totalité du fonds de commerce avec tous ses composants physiques et moraux exploité au commerce à Mr Haythem Ben Hamadi Ben Taher Dridi CIN n°07393094, daté du 22/5/2017.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT à l'adresse du dit Fonds de commerce.

Cet avis a été publié au Journal le Quotidien le 8 Juillet 2023.

2023401807FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/4/2023 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 25/4/2023 sous n°23201191 reçu n°M046577 Sami Ben El Houcine El Ghoul titulaire de la C.I.N n°06555162 délivrée le 02/11/2011 a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce exploitée pour la vente des produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporel sis à Cité Hessi Jerbi Zarzis à Mohamed Ali Ben Ramdane Bouaicba titulaire C.I.N n°08615285 Délivré le 17/6/2020.

Les oppositions doivent se faire devant l'acheteur sis à Cité Hessi Jerbi Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée le 11/7/2023 aux journaux Essahafa et la Presse.

2023401815FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5/7/2023 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 6/7/2023 sous n°23202005 reçu n°M069141 Chaala Bent Mouhamed Abichou titulaire de la C.I.N 05059591 a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce exploité pour Jardin enfants, nommé «Jardin enfants Sanafer» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Cité Chammakh Zarzis à Marwa Bent El Mongi Bouchniba titulaire de la C.I.N 13415748.

Les oppositions doivent se faire devant l'acheteuse sise à Cité Chammakh Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la Publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée le 11/7/2023 aux journaux Essahafa et la Presse.

2023401816FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 23 juin 2023 enregistré à la

recette des finances Bab Souika le 3 juillet 2023 sous le n°23201879 quittance n°M044677 Selma et Nacer et Abdelatif et Rebh et Saida et Fadhila et Jamila et Najwa et Hasna et Abdessatar et Amel et Yamina et Rim et Ines et Laabidi et Chaima et Mohamed Ali Gallab demeurant au 7 rue Amman Cité Ettadhamen Ariana ont vendu à Abdelmajid Karrouri demeurant au 5 rue 4159 cité Saada Tunis le fonds de commerce relatif à l'activité de vente de fripe en détail inscrit au RNE sous le n°293191Z au local sis au 10 rue Sidi Bouhdid Hafsia Tunis - Tunis.

Toute opposition doit être notifiée à l'étude Maître Krid Habib sis à la rue Abderrahmen Azzem immeuble Wifek B23 Montplaisir Tunis dans les 20 jours de la date de la publication du présent extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Assabah» et «le Temps» du 7 juillet 2023.

2023401822FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP signé le 5-6-2023 sous le n°23302932 quittance n°M048809 à la recette des finances Elmourouj. Amin Ben Rejeb Fils Haj Boubaker a loué à Faten Arfa représentante de la société FAF BEAUTY LOUNGE la totalité du fonds de commerce sis au 07 RDC résidence HAMZA Elmourouj 5 Ben Arous exploité en tant que siège social pour une durée de deux années renouvelables commençant le 01-6-2023 au 01-7-2025.

Cette publication est publiée aux journaux "Elchourouk et Le Quotidien" le 9-7-2023.

2023R01789FCCC3

Location d'un fonds de commerce - gérance libre

Par le biais d'un contrat de location sous-seing privé en date du 24/5/2023, enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 13/6/2023 sous le numéro 23302586, quittance n°M047132.

La société Internationale des Industries Traditionnelles et de Formation, a loué la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et moraux, sise à la zone touristique Djerba Midoun devant l'hôtel des «ILES» et près du stade de golf exploité au commerce des produits traditionnels et autres au profit de M. Faouzi Ben Mohamed Ben Ameur Saoud.

Toutes les oppositions seront reçues chez le locataire au local loué, dans un délai de 20 j de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 6/7/2023 au journal le Quotidien.

2023R01792FCCC3

Location du fonds de commerce

Selon le contrat de location de fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day à la date enregistré à la recette des finances de Gafsa selon la quittance numéro M023060 au titre de 23303273 ; Monsieur Mohamed Fathel Bellil son numéro de C.I.N est 03063917 a loué le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à la rue de l'environnement route de Tozeur Gafsa à Monsieur Société SOREPAUT PRO en la personne de son représentant légal et mandataire monsieur Mohamed Echari son numéro de C.I.N est 05343982. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours. Toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de locataire Monsieur Mohamed Echari demeurant à la rue Habib Bourguiba approche cheikh Mahmoud Krichen Elain Sfax. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable.

La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 22/6/2023.

2023401825FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 22 juillet 2022 et de la lettre du dépôt du dossier constitutif du syndicat déposé au Gouvernorat de Tunis en date du 18 octobre 2022 ainsi que du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2023, ainsi que le dépôt au Gouvernorat de Tunis, de la notification de mise à jour de la composition du Conseil d'Administration à la suite de la démission de M. Nicolas Pierre Noel Pezout et de son remplacement par M. Hatem Salhi,

Il a été constitué un syndicat professionnel :

Nom du syndicat : DMO Tunis Carthage

Siège : 06 rue de la Livre, Les jardins du Lac, 1053 Tunis.

Objectifs :

- Regrouper, coordonner et représenter les prestataires du tourisme de la région de Tunis afin d'améliorer et enrichir l'offre

- Coordonner les différents interlocuteurs et acteurs influençant l'expérience touristique et qui assurent la promotion de la destination «Tunis-Carthage».

Membres du conseil d'administration :

1- Mestiri Skander

2- Belajouza Rym Jouhaina

3- Salhi Hatem

4- Lakhoua Chérifa

5- Ben Gacem Leila

6- Ouerzazi Brahim

7- Ben Ali Youssef

8- Ben Ali Najoua

9- Sabbagh Mohamed Anas

10- Habib Moussa.

2023R01388APSF1

2023R01703APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière

1- Poursuivant : Mohamed Faouzi Zarouane son adresse chez son avocate maître Yosra Hadj Ahmed demeurant à 6 rue Mohamed Hejaij immeuble tej 2ème étage bureau b 2-2 Ariana.

2- Avocate poursuivante : Maître Yosra Hadj Ahmed demeurant à 6 rue Mohamed Hejaij Immeuble Tej 2ème étage bureau b 2-2 Ariana.

3- Partie saisie : Wahbi Jouini sis au 14 Rue Tunis cité Essada Mornaguia Manouba.

4- Immeuble saisi : tout l'immeuble objet du titre 12949 Manouba dénommé "Yasmine 318".

Sa surface est de 148 mètres carrés correspondant à 148 parts l'immeuble, il s'agit d'un terrain d'angle qui correspond au lot n°318 cité el Yasamine Mornaguia Manouba et il contient une villa desservie en eau et électricité elle est composée d'un rez-de-chaussée qui contient un jardin prés de la porte principale qui ouvre sur un salon et une salle à manger, elle contient également trois chambres à coucher une cuisine qui ouvre sur un jardin et une toilette, elle contient aussi un escalier qui permet l'accès au toit de la maison.

5- Le prix de vente de l'immeuble : sur la base de l'ordonnance sur requête n°73381 délivrée par le tribunal de première instance de Manouba en date du 3/3/2022 l'expert Othman Mehri, par son rapport a fixé le prix de vente de l'immeuble au prix de cent soixante neuf mille trente deux dinars 396 millimes (169 032D396).

6- Date d'audience le neuf août deux mille vingt trois (9/8/2023) à neuf heures du matin suivantes devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Manouba.

7- Visite des lieux : la visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après avoir consigné le tiers du prix initial à la caisse des dépôts et des consignations ou par la présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable sauf s'il s'agit d'un copropriétaire en cas de licitation, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2023R01794VEPA1

Vente aux enchères publiques d'immeubles

Etude de Maître Slah Elbargaoui

Avocat à la cour

02 Rue Okba Ibn Nafaa Siliana

Matricule Fiscal : 403329/N

Saisissant et saisi :

Zmorda 2) Jamila 3) Leyla 4) Chalbia filles de Salah ben Ahmed Elboubakri femmes au foyer qui ont élu domicile à l'étude de leur avocat maître Slah El Bargaoui, 02 rue Okba Ibn Nafaa Siliana Gouvernorat de Siliana. En qualité de partie saisissante.

Ahmed ben Salah ben Ahmed Elboubadri agriculteur et demeurant à elghorfa eljaoufia elabassi sidi Bourouis Siliana. En qualité de saisi.

L'Avocat poursuivant :

Maître Slah El Bargaoui, avocat à la cour 02 rue Okba Ibn Nafaa Siliana Gouvernorat de Siliana.

Immeuble saisi :

Tel qu'il ressort de commandement et son inscription la totalité des parts 7754 parts revenant au saisi dans la propriété dite "ILHEM" objet de titre foncier 10326 Siliana situé à el abbassi délégation de sidi Bourouis Gouvernorat de Siliana constitue de parcelle 05 et 06, et établi en vertu du jugement rendu par le tribunal immobilier de Siliana le 05 Janvier 2009 sous le numéro 26102 (notant que la dite propriété compte 7754 parts) et qu'elle revient en sa totalité au saisi)

Il ressort outre du rapport d'expertise que l'immeuble saisi consiste en terre agricole qui contient des arbres et un puit de deux habitations et un garage et recouvre les parcelles 05 et 06 du plan d'immatriculation des terre de Bourouis Gouvernorat Siliana 10326 Siliana d'une superficie de 77 Ares 54 Centiares soit 7754 parts (registre Siliana 02/23 n°213 en date du 12/5/2023).

Mise à prix :

Cent huit mille neuf cent cinquante dinars huit cent millimes (108. 950, 800).

L'adjudication :

Aura lieu le jeudi 17 Août 2023 à partir de 9 heures au siège du tribunal de 1ère instance de Siliana.

La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi se fait tous les jours de 08 à 18 heures. Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance ou s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant.

2023R01800VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Héritiers Aziza Bent Fredj Boukadida ; Mohamed, Rachida, Faouzia Radhia et Hela Fils et Filles d'Ahmed Rjiba.

Débiteurs saisis : Mohamed, Wafa, M'hamed et Hanen Fils et Filles Hssen Ben Mohamed Guendia

Avocat poursuivant : Maître Meher Dellel, avocat prés la cour de cassation, domicilié à son étude sise place Farhat Hached - Sousse MF : 797880 T/A/P/000.

Désignation de l'immeuble : Immeuble non immatriculé consistant en un local ses murs en pierre - semi dalle, sol revêtu de carrelage - porte métallique, d'une superficie de 24.00 Mètres Carrés sis à l'avenue Habib Bourguiba - Kalaa Sghira, sud Avenue Habib Bourguiba, Est Boucherie, Nord Cimetière et Ouest un local commercial.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à trente Mille Dinars (30.000,000 DT) prix auquel s'ajoute les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mardi huit août 2023 (8/8/2023) à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 (Sahloul).

Participation aux enchères :

Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix ou par chèque certifié,

et pour les non résidents doivent présenter en plus une autorisation administrative de l'autorité compétente.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignement s'adresser à l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sousse2.

2023S00837VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : La société Nationale de Cellulose et de papier ALFA, société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le numéro 170861996, titulaire du matricule fiscal n°007664S/A/M/000, dont le siège social est à l'avenue de Habib Bourguiba Kasserine, agence de Tunis située à 6 avenue Habib Bourguiba.

Partie saisie :

Inayatt Ines Bent EL Hadhili Ben Cherifa, gérante de société, débiteur hypothécaire, demeurant à Rue 340 n°2 Bouhssina, Sousse

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis :

1/ Terrain agricole objet du titre foncier n°80481 Sousse constitué de lot n°b147, d'une superficie de 3273 m².

2/ Terrain agricole objet du titre foncier n°18531 Sousse, constitué de lot n°b47, d'une superficie de 2373 m², les deux situés tous dans la délégation de Akouda Sousse

Mise à prix globale : Il y avait un rabaissement de prix de 40 % et le nouveau prix est fixé comme suit :

1/ Le terrain objet du titre n°80481 Sousse constitué de lot n°B147, son nouveau prix est fixé à deux cent quatre vingt quatorze mille cinq cent soixante dix dinars (294.570.000 DT).

2/ Le terrain objet du titre n°18531 Sousse constitué de lot n°B47, son nouveau prix est fixé à deux cent quatre vingt quatre mille sept cent soixante dinars (284.760.000 DT)

La mise à prix totale de deux terrains après rabaissement est fixée à la somme de cinq cent soixante dix-neuf milles neuf trois cent trente dinars (579.330.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à la somme de cinq mille sept cent dinars (5700.000 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mardi le 15/8/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023S00839VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises sur saisie immobilière

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 797021/F

4 bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71 890 398

Fax : 71 891 602

Portable : 98 267 576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - 000221 M).

La partie saisie : Basma Bent Abdessalem El Abed cin n°06268568 domiciliée à la rue Cheik Mohammed Zaghouani Menzel Tmim gouvernorat de Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun - Avocat auprès de la cour de cassation matricule fiscal 797021/F.

Désignation de l'Immeuble mis en vente : la totalité des parts indivises appartenant à la débitrice de la banque dans la propriété dénommée ESSOUSSIA objet du titre foncier n°532973 Nabeul de l'ordre de 1250 parts sur une totalité de 81312 parts se trouvant au centre de Menzel Tmime dans le gouvernorat de Nabeul exactement sur la plage de Menzel Tmime dans le quartier nommé Sidi Salem et plus exactement à la rue el Bachak et est couvert par le plan d'aménagement UAa1 à vocation d'habitation. Les parts indivises mesurent 110, 869 mètres carrés et appartiennent à la parcelle A435 qui possède une superficie de 7212 mètres carrés.

Le propriétaire a acquis les biens indivis en vertu d'un contrat d'achat daté de 2003 et les parts indivises sont à 900 mètres de la plage. Ces parts sont une parcelle de terrain d'une superficie totale de 162 mètres carrés comportant un édifice de 4 étages d'orientation nord. Le demi rez-de-chaussée comportant un salon et une cuisine puis un escalier qui ramène au rez-de-chaussée constitué d'un salon, une salle de bain ; 3 chambres, un couloir et un garage comportant une entrée principale qui contient un escalier acheminant au 1er étage constitué d'une habitation presque finie et au 2ème étage qui est en cours de construction.

La superficie couverte du rez-de-chaussée est de 52 mètres carrés, le rez-de-chaussée de 111 mètres carrés, la superficie du premier étage est de 116 mètres carrés et du deuxième étage est de 77 mètres carrés.

En ce moment on ne peut qu'exploiter l'habitation allant du rez-de-chaussée et du demi rez-de-chaussée et on peut le louer à une somme de 300 dinars. Il peut apporter une somme de 3600 dinars comme entrée annuelle.

Cette description a été faite par l'expert judiciaire Mohammed Choura selon l'ordonnance sur requête du président du tribunal de 1ère instance de Nabeul n°82434 du 30/11/2021.

Mise à prix : la mise à prix des parts indivises telles que décrites ci-dessus est fixée à trois cent trente mille dinars (330.000,000D).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 9 Août 2023 (9/8/2023) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul sis à Nabeul.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2023401803VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Il sera procédé le mercredi 02/8/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Manouba, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

A la demande de : Lamia Touihri, élisant domicile chez son avocat Maître Nada Chekir avocate auprès de cour de cassation sis au 27 Avenue Taieb Mhiri Immeuble YASSMINA n°B7 - Ariana, en leur qualité de copropriétaire.

Contre la partie saisie : Ahdellatif Ben Amara Ben Messaoud Dakhli titulaire de la C.I.N n°00349679, ayant son domicile au 27 Rue Hazem Carthaginois cité Khaled Ibn El Oualid - La Manouba, en sa qualité de copropriétaire

A la diligence de : Maître Nada Chekir avocate à la cour de cassation, sis au 27 Avenue Taieb Mhiri Immeuble YASSMINA n°B7- Ariana, identifiant unique n°797934Q

Immeuble à vendre : une maison au rez-de-chaussée d'une surface totale de 185 m² se composant de 02 chambres à coucher, salon, salle d'eau, salle de bain, cuisine d'une surface bâti de 100 m² et un jardin entoure la maison dont l'adresse est au 27 Rue Hazem Carthaginois cité Khaled Ibn El Oualid - La Manouba.

Mise à prix après réduction de 40% : Cent six mille cinq cent quatre-vingt-dix dinars (106.590, 000 DT) en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 3.415 ,162 DT à l'audience précédente ainsi que les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour plus de renseignement, contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Manouba ou l'étude de l'avocat poursuivant. Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit être représentée par un avocat auprès de la cour d'appel et déposer avant le début des enchères au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023401814VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Tribunal de 1ère instance de l'Ariana

Affaire n°274

Par ordonnance en date du 27/6/2023 du juge chargé de la distribution auprès du tribunal de 1ère instance de l'Ariana affaire n°274 il sera procédé à la distribution du montant consigné auprès de la recette des finances de l'Ariana suivant quittance n°M006506 le 17/3/2023 de la somme de 300.900.000 D et ce à la diligence de Maître Faouzi Abidi pour le compte de Nabil Chaouali, Abdessattar Ismaïl Rahma Sondassni, Mohamed Achref Irmani, Mohamed Cherif Hasnaoui, Mohamed Mekki Ben Abdallah, Najla Soltani, Manel Ghedifi, Chokri Aouamri, Chamseddine Mejri, Chiraz Maalaoui, Noura Souihi, Oumaima Bousalmi, Amira Saidane, Monjia Ben Hdid, Salma Ouji, Sourour Jemaï, Sana Zouaghi, Nadia El Arbi, Ramzi Bouhaouel, Ali Balti, Sihem Khadhraoui, Khouloud Bouselmi, Islam Sliti, Mohamed Hédi Mahfoudhi, Mohamed Salah Sediri, Nejiba Abidi, Sami Moutaoua et Imed Tlaylia à l'encontre sz la Société ETIMA son représentant légal en sa qualité de débiteur et le reste des créanciers autorisés avec autorisation sur la requête en assurance argent n°1757 du 16/3/2023 et son : Madhkour Ben Hamadi Trabelsi, Administration Générale de Douane (Administration Régionale de Tunis Bureau Régional de Douane de l'Ariana sous le n°366) et la CNSS en son représentant légale.

Conformément aux dispositions du chapitre 468 du CPCC tout créancier désirant participer à la distribution du dit montant doit dans un délai d'un mois à partir de la publication de cet avis au JORT fournir au tribunal l'épreuve de sa créance sous peine d'échéance.

La participation de se fait par le biais d'un avocat et son cabinet serait domicile du créancier, et le cas échéants les publicités, publications et avertissements prévus aux deux chapitres précédents doivent contenir les dispositions contenues dans le présent chapitre, faute de quoi ils seront nuls et non avenus.

2023T00694VEPA2

Nomination

En vertu de l'ordonnance sur requête n°14539 rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 6/02/2023, il a été décidé la nomination de Maître Ahmed Jabri en tant que liquidateur du bien de Défunt Habib Ben Mohamed Ben Haj Ahmed Saidane.

Et nomination du juge Imen Selliti en tant que juge commissaire.

2023T00696VEPA2

Vente de la Société «EXCEL FISH comme unité économique constitué des bâtiments» - SA

Capital social : 8.450.000 dt

Siège social : Rue Mohamed 5 port de Sousse

IU : 1179546YNM/000

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 12/6/2023 dossier sous le n°90, il a été décidé :

La vente de la société «EXCEL FISH comme unité économique constitué des bâtiments» d'un montant de 303.491,448 dinars.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 21 juillet 2023 ou directement au bureau de Mr le syndic au plus tard à 12 heures.

Pour plus de renseignement, contacter le numéro suivant : 73 214 511.

2023R01805VEPA2

Vente des parts indivises du titre foncier n°128271-128270-128269

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 12/6/2023 dossier sous le n°91, il a été décidé :

La vente «des parts indivises de HAFED HMAID en faillite du titre foncier n°128269 au prix de 43.433.820 dt et du titre foncier n°128270 au prix de 43.244 ,000 dt titre foncier n°128271 au prix de 20.951,460 dt» sis à la rue Ernest conseil Sousse.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 21 juillet 2023 ou directement au bureau de au nom de Mr le syndic à 13 heures.

Pour plus de renseignement, contacter le numéro suivant : 73214511.

2023R01806VEPA2

Vente des parts indivises du titre foncier n°135646

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 12/6/2023 dossier sous le n° 92, il a été décidé :

La vente «des parts indivises de Hafed Hmaid en faillite du titre foncier n°135646» sis à la médina de Sousse rue Sidi Omar Zahfran. Le prix a été fixé à 110. 020.680 dt.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 21 Juillet 2023 ou directement au bureau de au nom de Mr le syndic à 13 heures.

Pour plus de renseignent, contacter les numéro suivants : 73214511.

2023R01807VEPA2

Vente des parts indivises du titre foncier n°104733

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 26/6/2023 dossier sous le n°104, il a été décidé :

La vente «des parts indivises de HAFED HMAID en faillite du titre foncier n°104733 au prix de 121.440.000 dt» sis à la rue 3 Août Sousse.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 18 août 2023 ou directement au bureau de au nom de Mr le syndic à 13 heures.

Pour plus de renseignement, contacter le numéro suivant : 73214511.

2023R01808VEPA2

Décision de réforme

En vertu de la décision de réforme de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de première instance de Tunis 01 sous le n°18995 il a été décidé en vertu de l'ordonnance sur requête n°24789 en date du 20/6/2023 la nomination de Mme Marwa Ayari comme liquidateur de la succession du défunt Khaled ben Omar ben Mohammad Ali Chemi et non la succession du défunt Zakia Ben Bechir Ben Hlel Cherni. Tous les intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (tél : 92.122.520) et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2023401801VEPA2

Liquidation de succession

En vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de première instance de Zaghouan sous le n° 84577 en date du 3/7/2023, il a été décidé la nomination de Mme Marwa Ayari comme liquidateur de la succession du défunt Mohamed Ben Mostpha Al Bokhari CIN n°00663397 en vue d'identifier ses éléments et les diagnostiquer et l'administrer et de préparer un projet pour son partage entre les héritiers. Tous les intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (tél : 92.122.520) et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2023401802VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°16660 Manouba

Sis au n° 10 Rue du Bois zone industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme khalfi Sihem qui est nommée par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023, informe le public qu'il

été décidé l'ouvrir d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n° 16660 Manouba Sis au n°10 Rue du Bois zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 1996 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier de charge du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 200,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°16660 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoi les offres est fixé à la date du 20 Juillet 2023 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant l'horaire de travail administratif.

2023401808VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°2438 Manouba

Sis au n° 10 et 12 Rue de Parfumerie zone industrielle

Ksar Said Douar Hicher - Manouba.

le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommée par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023, informe le public qu'il a été décidé l'ouvrir d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°2438 Manouba Sis au n°10 et 12 Rue de Parfumerie zone industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 1655 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 200,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°2438 Manouba de la société Christine Confection» le dernier délai d'envoi les offres est fixé à la date du 20 Juillet 2023 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant le temps de travail administratif.

2023401809VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°2439 Manouba

Sis au n°07 Rue du Parfumerie zone industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023, informe le public qu'il été décidé l'ouvrir d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°2439 Manouba sis au n°07 Rue du Parfumerie zone industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 4765 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier de charge du bureau du Syndic de faillite Mme khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 200,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°2439 Manouba de la société Christine Confection». Le dernier délai d'envoi les offres est fixé à la date du 20 Juillet 2023 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant le temps de travail administratif.

2023401810VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier enregistré n°16280 Manouba

Sis au n°01 Rue de l'imprimerie zone industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023, elle informe le public qu'il a été décidé l'ouvrir d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°16280 sis au n°01 Rue de l'imprimerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 5114 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 200,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°16280 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoi les offres est fixé à la date du 20 Juillet 2023 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71 835 690, 98 103 428 pendant le temps de travail administratif.

2023401811VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°2440 Manouba

Sis au n°05 Rue du Bois zone Industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba

le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023, elle informe le public qu'il a été décidé l'ouvrir d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°2440 Manouba sis au n°05 Rue du Bois zone industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 2274 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier de charge du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 200,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une envol ope portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°2440 Manouba de la société Christine Confection». Le dernier délai d'envoi les offres est fixé à la date du 20 Juillet 2023 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71 835 690, 98 103 428 pendant le temps de travail administratif.

2023401812VEPA2

Le syndic de faillite Mme Khalfi Sihem

Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°15847 Manouba

Sis au n°22 Rue du Tissage zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023, informe le public qu'il a été décidé l'ouvrir d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°15847 Manouba sis au n°22 Rue du Tissage zone industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 3555 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 200,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°15847 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoi les offres est fixé à la date du 20 Juillet 2023 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71 835 690, 98 103 428 pendant le temps de travail administratif.

2023401813VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DENIM AUTHORITY

Société anonyme

Au capital de 4.250.400 Dinars

Siège social : Boulevard du Martyr Oussama Chakroun 7070 Ras Djebel - Tunisie

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises (Bizerte) : 003310 A

Matricule fiscal : 003310A/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Denim Authority sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le lundi 7 août 2023 à 10h au siège social, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

- Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège social durant le délai légal.

2023R01777SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DENIM AUTHORITY

Société anonyme

Au capital de 4.250.400 Dinars

Siège social : Boulevard des Martyrs Oussama Chakroun 7070 Ras Djebel - Tunisie

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises (Bizerte) : 003310 A

Matricule fiscal : 003310A A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Denim Authority sont

convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 7 août 2023 à 12h au siège social, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 4 des statuts suite au changement de l'adresse du siège social;

- Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège social durant le délai légal.

2023R01778SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LA FINANCIERE WIDED SICAF

Société anonyme

Au capital de 60 000 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant Unique (RNE) : 0433556 P

Messieurs les actionnaires de la Société La Financière Wided Sicaf SA sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 8 août 2023 à 10 heures au : 70, avenue Mohamed V 1002- Tunis, et ce à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale;

2- Lecture du rapport de gestion ainsi que du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

3- Approbation du rapport de gestion, des conventions réglementées et des états financiers relatifs à l'exercice 2021;

4- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2021;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021;

6- Questions diverses;

7- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2023R01779SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PLASTICS TECHNOLOGY SA «PLASTEC»

SA au capital de 3 024 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Ben Arous, Route de Sousse Km 6 - Ben Arous

Identifiant Unique : 307172W

Les actionnaires de la société Plastics Technology «PLASTEC» sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mardi 8 Août 2023 à 10 heures au siège de la société AL Karama Holding sis Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2021 ;

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

- Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice 2021;

- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Démission d'administrateurs;

- Ratification de la nomination provisoire d'administrateurs;

- Nomination d'administrateurs pour les exercices 2021, 2023 et 2024 ;

- Fixation de jetons de présence;

- Régularisation du nombre des actionnaires;

- Pouvoirs en vue des formalités.

2023R01799SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «OVOGIDKY TUNISIE»

Société anonyme

Au capital de 900 000 dt

Siège social : Cité Essada lot n°8 El Mhamdia Ben Arous Tunis

Identifiant Unique : 1619238N

MF : 1619238N/A/M/000

Les actionnaires de la société OVOGIDKY TUNISIE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le lundi 31 juillet 2023 à 10 h du matin au siège social sis à l'unité industrielle situé au lot n°8 cité el Saada el Mhamdia, Ben Arous, Tunis, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

- Approbation de la non acceptation par un administrateur du renouvellement de son mandat.

- Approbation de compte courant associé.

- Pouvoirs en vue des formalités.

La société met à la disposition des actionnaires au siège social de la société tous les documents requis par la loi.

2023R01803SANB3

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES C.O.G.I.A

Société anonyme

Siège social : la Route de Moureddine - Km 3,5 - BP n°82 - 4000 Sousse

M.F : 0014056QAM000

R.N.E : 14056Q

Les actionnaires de la société «Compagnie Générale Des Industries Alimentaires» - C.O.G.I.A, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 7 Août 2023 à 10 heures du matin au siège de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Agréer le retard pour la tenue de cette assemblée.

2) Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ;

4) Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2022 ;

5) Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

6) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

7) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2023S00840SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2022

LES INDUSTRIES METALLURGIQUES DU SUD SA

Au capital social : 6 752 000 Dinars

Siège social : 14 Avenue Habib Bourguiba Sfax

Usine : Route Aguereb km 31 Sfax

Identifiant Unique : 1521494S

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire prévu pour le mercredi 9 Août 2023 à partir de 10 heures au local sis au 14 avenue Habib Bourguiba Immeuble CHTOUROU Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2022.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

5) Approbation des conventions réglementées prévues pat l'article 200 du code des sociétés commerciales,

6) Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2022.

7) Fixation du montant des jetons de présence pour les membres du conseil d'administration.

8) Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

9) Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

10) Pouvoirs pour formalités.

2023X00907SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La SOCIETE MONOGROS

Société anonyme

Au capital de 1.000 000 dinars

Siège social : 1, Rue Laarbi Zarouk 2014 Mégrine Tunis

Identifiant unique : 0033134T

Messieurs les actionnaires de la Société MONOGROS sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 28 juillet 2023 à dix heures au siège social de la société sis au 1, Rue Laarbi Zarouk 2014 Mégrine Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social en numéraire.

- Modification de l'Article 6 des statuts.

2023401805SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MOEZ BOURAOUI TURKI «Pristine»

Société anonyme

Capital social : 5 375 000 Dinars

Siège social : 002 Rue Ulysse, Temple des Eaux Zaghouan

Identifiant Unique : 1469199N

Les actionnaires de la société Moez Bouraoui Turki sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 10 août 2023, au siège social de la société situé à Henchir Kafia Rouayguia Zaghouan, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de dépassement des délais de la tenue de la présente assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2022.

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de 2022 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

4- Approbation des Etats Financiers clos le 31 décembre 2022 ;

5- Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

7- Quitus aux administrateurs ;

8- Fixation des jetons de présence ;

9- Questions diverses.

2023401817SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 5/8/2023

BioPack Tunisia

Société anonyme

Au capital de D.20.000.000

Immeuble 3S - Rue Abou Hamed El Ghazeli - 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant unique : 1 575464F

CNSS : 59842229

Le Conseil d'Administration de Biopack Tunisie SA convoque tous les actionnaires de Biopack Tunisia SA à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le 5 août 2023 à douze (12) heures au siège de la société sus indiqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

a) Lecture et approbation du rapport annuel détaillé sur la gestion de l'année 2022 ;

b) Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2022 ;

c) Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2022 s'il y a lieu;

d) Conventions réglementées;

e) Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

f) Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général;

g) Questions diverses.

2023401818SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE LE MARCHAND DE L'IMMOBILIER

S.A au capital de 6.500.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Charguia II - 1080 Tunis

Identifiant Unique : 979053A

Les actionnaires de la société Le Marchand de l'Immobilier sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le lundi 7 Août 2023 à dix heures au siège de la

société Al Karama Holding sis rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2014 ;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2014;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31/12/2014 ;

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2014 ;

- Approbations s'il y a lieu des conventions règlementées au titre de l'exercice 2014 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;

- Ratification de la nomination d'administrateurs;

- Renouvellement du mandat d'administrateurs pour les exercices 2015, 2016 et 2017

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017 ;

- Régularisation du nombre des actionnaires;

- Pouvoirs en vue de formalités.

2023401820SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAP 3000 Immobilière SA

Société anonyme

Au capital social de 7000 000

Siège social : 1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2

Registre de commerce : N°B2425932009

MF : 1093913E

Cher Actionnaire,

Vous êtes priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire de CAP 3000 Immobilière qui se tiendra mardi 31 juillet 2023 à 17 heures, aux bureaux de la société APPART B1.1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Entérinement du retard de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Lecture et Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3/ Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2021.

4/ Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6/ Approbation des conventions et engagements visés par les articles 200, 202 et 475 du Code des sociétés commerciales.

7/ Quitus aux administrateurs.

8/ Renouvellement des mandats des administrateurs pour les années 2022, 2023 et 2024, finissant avec l'arrêté des décomptes de l'exercice 2024.

9/ Pouvoirs pour formalités.

2023401821SANB3

Assemblée générale extraordinaire

SICAV AXIS TRESORERIE

Société anonyme

Société d'investissement à capital variable - SICAV

Capital initial 1 000.000 dinars divisé en 10.000 actions de 100 dinars chacune

Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003

MF : 0842067D/N/M/000

Siège social : Yasmine Tower - Bloc C - 6ème étage

Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

SICAV AXIS TRESORERIE porte à la connaissance de ses actionnaires que l'assemblée extraordinaire se tiendra le vendredi 28 Juillet 2023 à 11H au siège social de la société sis à l'Immeuble Yasmine Tower - Bloc C- 6ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport préalable du Conseil d'Administration;

2. Modification de l'article 21 des statuts;

3. Modification de l'article 32 des statuts ;

4. Ratification du projet de mise à jour des Statuts ;

5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

2023401840SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INSTITUT SUPERIEUR PRIVE D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE TUNIS

«I.A.E TUNIS»

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 Dinars Tunisiens

Siège social : 95 Rue de Palestine, Belvédère, Tunis 1002

MF : 1360212W/A/M/000

RC : B01149122014

CNSS : 553372-84

Messieurs les Actionnaires de Institut Supérieur Privé d'administration de Tunis «IAE TUNIS» sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 24 juillet 2023 à 9 heures du matin au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport moral et financier pour l'exercice clos 31/12/2022

2- Lecture du rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs pour l'exercice clos 31/12/2022

3- Approbation des états financiers au 31-12-2022

4- Affectation des résultats au titre pour l'exercice clos 31/12/2022

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022

6- Fixation des jetons de présence

7- Renouvellement du mandat des administrateurs

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes 2023-2024-2025

9- Approbation de la vente de deux appartements de Montplaisir A 11 et A 12 par le Directeur Général

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2023401846SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Mutuelle de Base de Service Agricole

«Cave Viticole Mornag»

M.F : 29896 C/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base et de Service Agricoles «Cave Viticole Mornag» convoque ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au centre de formation Agricole ouzra Mornag le jeudi 3 Août 2023 à 10 H pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.

- Présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

- Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2021

- Quitus à donner aux administrateurs pour l'exercice 2021.

- Affectation des résultats

Les adhérents peuvent consulter le rapport du conseil d'administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes au siège de la société «Cave Viticole Mornag» sise à ouzra-Mornag à partir du huitième jour avant la date de l'assemblée Générale Ordinaire.

2023R01790SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire des années 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022

SOCIETE MUTUELLE DE BASE REGIONAL DE SERVICES AGRICOLES

C.O.R.E.S.A.P

Capital social : 90 000.000

Matricule Fiscal : 0039862X

Adresse : Rue Monji Bali, Immeuble URAP 8000 Nabeul

1- La Société Mutuelle de Base Régional De Services Agricoles «C.O.R.E.S.A.P »informe tous ses adhérents de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire prévue pour le mardi 01 août 2023 au siège de l'Union Régionale des Agriculteurs et de Pêche de Nabeul à 9h30 du matin pour débattre l'ordre du jour suivant :

- Diminution du capital social

- La future de la société mutuelle et son Incorporation

2- Aussi la Société informe tous ses adhérents de la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'année 2017 à 10h du matin pour débattre l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier de l'année 2017

- Lecture du rapport du commissaire au compte

- Débat et approbation des rapports

- Déchargement des membres de conseil d'administration

- Nomination de commissaire aux comptes pour les années 2018, 2019 et 2020

- Election totale des membres du conseil d'administration.

Aussi elle les informe au même jour et endroit de la tenue d'une assemblée générale ordinaire des années 2018, 2019 et 2020 à 11h du matin pour débattre l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier des dites années

- Lecture du rapport du commissaire au compte

- Débat et approbation des rapports

- Déchargement des membres de conseil d'administration

- Nomination de commissaire aux comptes pour les années 2021, 2022 et 2023

3- Aussi elle les informe au même jour et endroit de la tenue d'une assemblée générale ordinaire des années 2021 et 2022 à 12h pour débattre l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier des dites années

- Lecture du rapport du commissaire au compte

- Débat et approbation des rapports

- Election des membres du conseil d'administration

- Déchargement des membres de conseil d'administration

Observation : Pour tous ceux qui souhaitent se présenter aux membres du conseil d'administration de déposer une demande au siège de la société avant le 20/7/2023.

Tous les rapports sont à la disposition des adhérents au siège de la société pour l'accès huit jours avant la réunion de l'assemblée.

2023R01795SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE REGIONAL DE PRODUCTEURS DES FLEURS ET PLANTES PARFUMEES A NABEUL C.R.P.F

Capital social : 20000.000

Matricule Fiscal : 0010112N

Adresse : Rue Monji Bali, Immeuble URAP 8000 Nabeul

La Société Mutuelle de Base Régional De Producteurs des Fleurs et des Plantes Parfumées informe tous ses adhérents de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire prévue pour le Mardi 8 Août 2023 au siège de l'Union Régionale des Agriculteurs et de Pêche de Nabeul à 12h pour débattre l'ordre du jour suivant :

- Diminution du capital social

- Le future de la société mutuelle

- Diminution des membres du conseil d'administration.

2023R01796SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE REGIONAL DE PRODUCTEURS DES FLEURS ET PLANTES PARFUMEES A NABEUL C.R.P.F

Capital social : 20 000.000

Matricule Fiscal : 0010112N

Adresse : Rue Monji Bali, Immeuble URAP 8000 Nabeul

1- La Société Mutuelle de Base Régionale De Producteurs des Fleurs et des Plantes Parfumées informe tous ses adhérents de la tenue d'une assemblée générale ordinaire des années 2016 et 2017 prévue pour le mardi 8 Août 2023 au siège de l'Union Régionale des Agriculteurs et de Pêche de Nabeul à 10h du matin pour débattre l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier des années 2016 et 2017

- Lecture du rapport du commissaire au compte des années 2016 et 2017

- Débat et approbation des rapports

- Déchargement des membres de conseil d'administration Mise à jour de la liste des adhérents

- Nomination de commissaire aux comptes pour les années 2018, 2019 et 2020

- Election totale des membres du conseil d'administration.

2- Aussi la Société Informe tous ses adhérents de la tenue d'une assemblée générale ordinaire des années 2018, 2019 et 2020 à 11h du matin au même jour pour débattre l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier des années 2018, 2019 et 2020

- Lecture du rapport du commissaire au compte

- Débat et approbation des rapports

- Déchargement des membres de conseil d'administration

- Nomination de commissaire aux comptes pour les années 2021, 2022 et 2023

3- La tenue d'une assemblée générale ordinaire des années 2021 et 2022 au même jour à 12h pour débattre l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier des années 2021 et 2022

- Lecture du rapport du commissaire au compte des années 2021 et 2022

- Débat et approbation des rapports

- Déchargement des membres de conseil d'administration

Observation : Pour tous ceux qui souhaitent se présenter aux membres du conseil d'administration de déposer une demande au siège de la société avant le 26/7/2023.

Tous les rapports sont à la disposition des adhérents au siège de la société pour l'accès huit jours avant la réunion de l'assemblée.

2023R01797SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte d'un titre de propriété

En vertu de la décision n° 4408 du 12/6/2023 délivrée par le juge du tribunal cantonal de Bousalem Madame Ahlem B.Mnaour Albouchi, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n°07770731 du 11/8/2017, annonce la perte du titre de propriété n°02/04 du 22/7/2002, objet du titre foncier n°3307 Jendouba Propriété de Monsieur Mahmoudi Hichem, titulaire de la carte d'identité nationale n°02569012 et par lequel un certificat de perte n°188 délivré par le Centre National de Sûreté à Bousalem le 13/6/2023.

2023R01816DIVD2

Perte d'un titre de propriété foncier
Titre foncier N°54579 Sfax

Propriétaire : Tahar ben M'hamed Ben Ali KOUAS Ouvrier, demeurant à Bir Ali Ben Khlifa Sfax

Proportion : 02/12

Nom du titre Foncier : SAMIA.

Surface totale : 23120 m²

Destination du titre : parcelle Agricole

N° du titre M2057/02 délivrée le 14/02/2005

Titre foncier 54579 Sfax

Je demande au conservateur me délivré une copie du titre foncier perdu

Cette publication faite suivant disposition de l'article 364 du code des droits réels paragraphe 3.

Cette notification est publiée au journal quotidien Essabah du 7/7/2023 sous n°23689 page 12.

2023X00908DIVD2

Avis

Monsieur Abd Kader Bouaziz annonce qu'il a perdu son titre établi par acte notarié le 7/10/2001 enregistré à la recette des finances Sfax le 16/01/2002 reçu n°M004242 et veut avoir un autre original.

Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Maître Hamza Mohamed sis à la rue Sidi Belhssan Sfax médina dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

2023X00909DIVD2

Avis

En vertu du jugement 22238 du 10 novembre 2022 émanant du tribunal de première instance de Tunis Madame Saousen Ben Salah ayant la CIN n°08347541 a été désignée tutrice de sa mère Torkia bent Said Gzel ayant la CIN n°00437974 pour gérer ses affaires et intérêts selon la loi.

2023401823DIVD2